

ACP RÉSIDENCE BEAUREGARD

N° ENT. : 0891.909.852

SIÈGE SOCIAL : RUE CHAMPÊTRE 1 À 5100 JAMBES

PV DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 14/03/2022

LIEU : CENTRE ADEPS « LA MOSANE » - ALLÉE DU STADE 3 À 5100 JAMBES

OUVERTURE DE SÉANCE : 18H00

POINT 1 : VALIDATION DE L'ASSEMBLÉE : SIGNATURE DE LA LISTE DES PRÉSENCES ET DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT ET DU SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE

Les 14 copropriétaires (sur 24) présents ou représentés comptabilisent 6.039/10.000^e des quotités de l'immeuble (voir liste de présence en annexe).

Le double quorum de présence étant atteint, l'assemblée est valablement constituée et peut délibérer sur son ordre du jour.

Président de l'assemblée : M. DEFRESNE Christian

Secrétaire de l'assemblée : M. MATERNE Alexandre

POINT 2 : APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2021 (01/01/2021 AU 31/12/2021) AINSI QUE DU BILAN AU 31/12/2021.

Approuvez-vous les comptes de l'exercice 2021 et le bilan au 31/12/2021 ?

Vote à majorité absolue (50% + 1 voix)			
Voix exprimées : 6.039	Pour : Unanimité	Contre : 0	Abstentions : 0
☞ La résolution est acceptée .			

POINT 3 : DÉCHARGES À DONNER POUR L'EXERCICE 2021 :

A. Au conseil de copropriété

Acceptez-vous de décharger les membres du conseil de copropriété pour sa mission effectuée durant l'exercice 2021 ?

Vote à majorité absolue (50% + 1 voix)			
Voix exprimées : 6.039	Pour : Unanimité	Contre : 0	Abstentions : 0
☞ La résolution est acceptée .			

B. Au commissaire aux comptes

Acceptez-vous de décharger le commissaire aux comptes pour sa mission effectuée durant l'exercice 2021 ?

Vote à majorité absolue (50% + 1 voix)			
Voix exprimées : 6.039	Pour : Unanimité	Contre : 0	Abstentions : 0
☞ La résolution est acceptée .			

C. Au syndic

Acceptez-vous de décharger le syndic pour sa mission effectuée durant l'exercice 2021 ?

Vote à majorité absolue (50% + 1 voix)			
Voix exprimées : 6.039	Pour : Unanimité	Contre : 0	Abstentions : 0
☞ La résolution est acceptée .			

POINT 4 : APPROBATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2022 (ART 3.89, §5, 16° DU CODE CIVIL) ET FIXATION DU MONTANT DES PROVISIONS TRIMESTRIELLES SUR CHARGES

Approuvez-vous le budget prévisionnel charges courantes de l'exercice 2022 de 34.375,30 € ?

Vote à majorité absolue (50% + 1 voix)			
Voix exprimées : 6.039	Pour : Unanimité	Contre : 0	Abstentions : 0
☞ La résolution est acceptée .			

Les provisions trimestrielles seront recalculées sur base de ce budget.

POINT 5 : RAPPORT D'ÉVALUATION DES CONTRATS DE FOURNITURES RÉGULIÈRES (ART 3.89, §5, 12° DU CODE CIVIL)

La société ELITE PARTNERS CLEANING estime que 2 prestations de 2h30 (au lieu de 3h00) par semaine sont suffisantes pour effectuer le nettoyage des parties communes. Acceptez-vous de réduire la durée des prestations en ce sens ?

Vote à majorité absolue (50% + 1 voix)			
Voix exprimées : 6.039	Pour : Unanimité	Contre : 0	Abstentions : 0
☞ La résolution est acceptée .			

A l'expiration du contrat de fourniture d'électricité (30/06/2022), acceptez-vous que le syndic agisse au mieux des intérêts de la copropriété en fonction des circonstances du moment ?

Vote à majorité absolue (50% + 1 voix)			
Voix exprimées : 6.039	Pour : Unanimité	Contre : 0	Abstentions : 0
☞ La résolution est acceptée .			

Souhaitez-vous conserver tous les autres fournisseurs de la copropriété ?

Vote à majorité absolue (50% + 1 voix)			
Voix exprimées : 6.039	Pour : Unanimité	Contre : 0	Abstentions : 0
☞ La résolution est acceptée .			

POINT 6 : SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT D'ENTRETIEN DES ABORDS

Acceptez-vous le devis de Monsieur GUIDARINI pour l'entretien annuel des abords (774,40 € tvac + désherbage au tarif en régie en fonction des besoins) ?

Vote à majorité absolue (50% + 1 voix)			
Voix exprimées : 6.039	Pour : Unanimité	Contre : 0	Abstentions : 0
☞ La résolution est acceptée .			

Acceptez-vous le devis de Monsieur GUIDARINI pour la réalisation d'un nettoyage de printemps et le regarnissage en écorces des parterres (689,70 € tvac) ?

Vote à majorité absolue (50% + 1 voix)			
Voix exprimées : 6.039	Pour : Unanimité	Contre : 0	Abstentions : 0
☞ La résolution est acceptée .			

POINT 7 : RÉVISION EN ATELIER DE LA POMPE BROYEUSE DE RELEVAGE

Acceptez-vous le devis de la société FLUID SERVICES pour l'extraction de la pompe pour vérification en atelier + mise en place d'un système de pompage temporaire (1.921,76 € tvac + supplément si la location dépasse 7 jours) ?

Vote à majorité des deux tiers (66,66% des voix)			
Voix exprimées : 6.039	Pour : Unanimité	Contre : 0	Abstentions : 0
☞ La résolution est acceptée .			

Acceptez-vous de remplacer la pompe si le coût de la réparation devait s'avérer supérieur ?

Vote à majorité des deux tiers (66,66% des voix)			
Voix exprimées : 6.039	Pour : Unanimité	Contre : 0	Abstentions : 0
☞ La résolution est acceptée .			

Financement par le fonds de réserve.

POINT 8 : RÉPARATION DU TROTTOIR PUBLIC

Suite à l'invitation de la Ville de Namur, acceptez-vous de faire réaliser la réparation du trottoir public ?

Vote à majorité des deux tiers (66,66% des voix)			
Voix exprimées : 6.039	Pour : 0	Contre : Unanimité	Abstentions : 0
☞ La résolution est refusée .			

POINT 9 : POINT DEMANDÉ PAR MONSIEUR BARTHLEMY : INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE VIDÉOSURVEILLANCE OU D'UNE CAMÉRA FACTICE DANS LE SAS D'ENTRÉE

Acceptez-vous le placement d'une caméra factice dans le sas d'entrée ?

Vote à majorité des deux tiers (66,66% des voix)			
Voix exprimées : 6.039	Pour : Unanimité	Contre : 0	Abstentions : 0
☞ La résolution est acceptée .			

POINT 10 : FIXATION DU MONTANT DE LA CONSOLIDATION DU FONDS DE RÉSERVE POUR L'EXERCICE 2022

Proposition d'un appel de consolidation de 6.000,00 € à répartir pour l'exercice 2022. Acceptez-vous ?

Vote à majorité absolue (50% + 1 voix)			
Voix exprimées : 6.039	Pour : Unanimité	Contre : 0	Abstentions : 0
☞ La résolution est acceptée .			

POINT 11 : DÉSIGNATION D'UN (COLLÈGE DE) COMMISSAIRE(S) AUX COMPTES POUR L'EXERCICE 2022 (ART 3.91 DU CODE CIVIL)

Souhaitez-vous désigner M. COLLINET en tant que commissaire aux comptes pour l'exercice 2022 ?

Vote à majorité absolue (50% + 1 voix)			
Voix exprimées : 6.039	Pour : Unanimité	Contre : 0	Abstentions : 0
☞ La résolution est acceptée .			

Le syndic précise que le contrôle des comptes doit s'effectuer pendant les heures de bureau.

POINT 12 : ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL DE COPROPRIÉTÉ JUSQU'À LA PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE.

Souhaitez-vous élire Madame HENRY jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire ?

Vote à majorité absolue (50% + 1 voix)			
Voix exprimées : 6.039	Pour : Unanimité	Contre : 0	Abstentions : 0
☞ La résolution est acceptée .			

Souhaitez-vous élire Monsieur DEFRESNE jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire ?

Vote à majorité absolue (50% + 1 voix)			
Voix exprimées : 6.039	Pour : Unanimité	Contre : 0	Abstentions : 0
☞ La résolution est acceptée .			

Souhaitez-vous élire Monsieur DUPORTAL jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire ?

Vote à majorité absolue (50% + 1 voix)			
Voix exprimées : 6.039	Pour : Unanimité	Contre : 0	Abstentions : 0
☞ La résolution est acceptée .			

POINT 13 : DEMANDES OU OBSERVATIONS ÉCRITES DE TOUTE PERSONNE OCCUPANT L'IMMEUBLE EN VERTU D'UN DROIT PERSONNEL OU RÉEL MAIS NE DISPOSANT PAS DU DROIT DE VOTE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (ART 3.89, §5, 6° DU CODE CIVIL)

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, le Président lève l'assemblée à 20h00.

Le président,
Christian DEFRESNE.

Pour la srl GERALEX, syndic,
Alexandre MATERNE.
Agent immobilier agréé IPI n°511.483

Le secrétaire,
Alexandre MATERNE.

Les copropriétaires,

The page contains several handwritten signatures in blue ink. On the left, there is a large signature for Christian DEFRESNE, the president, and a smaller one for Alexandre MATERNE, the secretary. On the right, there is a signature for Alexandre MATERNE representing the syndic of GERALEX, and another signature for the copropriétaires. In the center and bottom, there are several other signatures, some of which are accompanied by the name 'M.H. Herndon' written in blue ink.

Feuille de présence

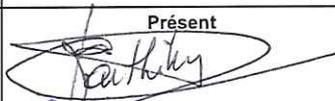
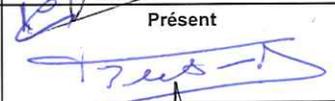
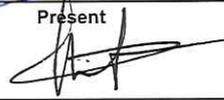
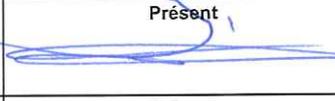
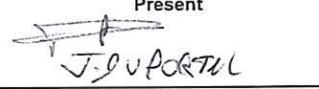
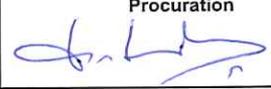
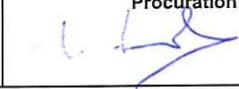
Assemblée générale du 14/03/2022 à 18h00
Allée du Stade 3 5100 Jambes

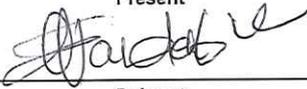
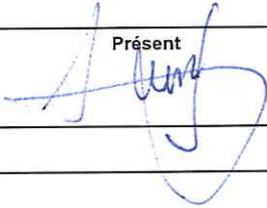
BEAUREGARD (N. Entr. : 0891.909.852) Rue Champêtre, 1
5100 Jambes 01/01/2022 - 31/12/2022

GERALEX SRL

Clos des cerisiers, 8 5020 Vedrin Tél. : 081/30.21.98 / Fax : 081/30.21.98 Numéro BCE : 0819.888.540 Numéro assurance : AXA Belgium

730.390.160

Copropriétaire	Quotités	Signature	
		Présent	Procuration
BAILLY Michel	419.000	Présent	Procuration
BARTHELEMY-LALOUX Claude	372.000	Présent 	Procuration
BERTRAND-CHERDON Pierre	409.000	Présent 	Procuration
COLLINET-HALLOY-COLLINET	298.000	Présent 	Procuration
DEFRESNE-DEBODENANCE Christian	564.000	Présent 	Procuration
DESGAIN Olivier	288.000	Présent 	Procuration
DETONGRE Aubin	395.000	Présent	Procuration
DONY Angélique	387.000	Présent	Procuration
DUPORTAL-D'HOE Jacques	384.000	Présent 	Procuration
GILLIS-FRAIKIN René	495.000	Présent 	Procuration
HALLEUX Gontran	385.000	Présent	Procuration
HANSE Frédéric	411.000	Présent	Procuration 
HENNUY Michel	298.000	Présent 	Procuration
HENRY Stéphanie	585.000	Présent	Procuration 
HOTE-BOUCHAT	382.000	Présent	Procuration
JORDANT-GERARD Pascal	382.000	Présent	Procuration
LAFONTAINE Jean	830.000	Présent	Procuration 

MARIQUE-MICHAUX Jacques	395.000	Présent 	Procuration
RICHARD Martine	298.000	Présent	Procuration
RICHIR Karl	543.000	Présent	Procuration
VAN EECKHOUT Marc	416.000	Présent	Procuration
VANDENHOVE Sybille	299.000	Présent 	Procuration
VAUSORT	354.000	Présent	Procuration
WILMET-STEVAUT-DUBOIS	411.000	Présent 	Procuration
Totaux :	10000.000		24

Les membres du bureau certifient exacte la feuille de présence faisant apparaître que 13/24 - 5628/10000 em^{es} copropriétaires sont présents ou représentés.

A la présente sont annexés :
3 pouvoirs,

Le Président,